



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21-06-2024
ID : 013-211301049-20240620-DEL2024_06_02-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 juin 2024

Nombre de membres
Afférents : 29
Présents : 21
Qui ont pris au vote : 27

L'an deux mille vingt-quatre et le du mois de à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY, M. Philippe GALIZZI.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Marie-Laure WALTHER à Mme Christelle BURRIAT

M. Anthony BICCHIERAI à M. Jean-Louis LABOURAYRE

Mme Valérie WILLEMART à Mme Cécile BONNEAU

M. Pierre-Valentin VERNHES à M. Maxime MARCHAND

M. Alain LEVINSPUHL à Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA

Mme Christine BEAULIEU à Mme Valérie MASSON-RAGUSA

Absents :

Mme Géraldine CAMPENS

M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire :

M. Philippe GALIZZI

DELIBERATION N° 2024-06-02

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (C.D.T.E.) – Période 2024/2025

Nomenclature ACTES 7.5

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la Loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Considérant les différents échanges avec les services instructeurs du conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2024-2025 conformément au tableau de phasage financier ci-dessous, d'un montant total de 6 211 400 € HT,

De solliciter la participation financière du département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50 %, soit un montant global de 3 105 700€ pour les années 2024-2025,

D'approuver le plan de financement de la tranche 2024 tel que figurant dans la note de synthèse, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 1 219 500€.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.



Le Maire,
Maxime MARCHAND



VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire

DELIBERATION N° 2024-06-02

Objet : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (C.D.T.E.) – Période 2024/2025

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Sausset-les-Pins de solliciter le Département, afin de financer les projets d'investissement de la commune.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 6 211 400 €HT, selon un échéancier allant de l'année 2024 à l'année 2025, conformément au tableau joint ci-dessous.

Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du CDTE ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2024, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 2 439 000 € HT, réparti de la façon suivante :

- Les études : maîtrise d'œuvre pour un montant de 414 000€ HT et les autres études dont CT, CSPS et AMO, pour un montant de 109 000€ HT. En 2024 les études représentent donc un montant de 523 000€ HT.
- Les travaux : démolition pour un montant de 100 000€ HT, les constructions neuves pour un montant de 1 466 000€ HT, la réhabilitation de locaux existants pour un montant de 278 000€ HT et des aménagements extérieurs pour un montant de 72 000€ HT. En 2024, les travaux représentent un montant de 1 916 000€ HT.

Pour cette **1ère tranche du contrat**, le plan de financement serait le suivant :

	Conseil Départemental 13	Autre financements	Autofinancement communal	TOTAL HT Opérations 2024
Etudes	261 500€		261 500€	523 000€
Travaux	958 000€	490 496€	467 504€	1 916 000€
TOTAL	1 219 500€	490 496€	729 004€	2 439 000€

ANNEXE à la délibération : tableau de phasages des opérations

Annexe à la délibération

Contrat départemental pour la transition écologique 2024/2025
Commune de Sausset-les-Pins
Phasage des opérations et plan de financement prévisionnel global - tranche 2024

Projets communaux	Montant des dépenses subventionnables HT		Total des dépenses subventionnables par projet (H.T.)	Montant des subventions proposées			Financements sollicités auprès d'autres partenaires		Autofinancement communal	
	2024	2025		2024	2025	Total Département	Partenaires	Montant	Montant HT	%
Ecole primaire Victor Hugo : rénovation énergétique et extension	2 439 000 €	3 416 000 €	5 855 000 €	1 219 500 €	1 708 000 €	2 927 500 €	Fonds vert	1 500 000 €	1 427 500 €	24%
							Agence de l'eau	19 000 €		
Ecole maternelle Jules Ferry : études préalables à la rénovation énergétique		356 400 €	356 400 €		178 200 €	178 200 €			178 200 €	50%
TOTAL	2 439 000 €	3 772 400 €	6 211 400 €	1 219 500 €	1 886 200 €	3 105 700 €		1 519 000 €	1 605 700 €	